

PETIT-CAUX

PENLY



Les Atlas de Biodiversité Communale (ABC) sont portés par la Communauté de communes Falaises du Talou avec les communes, les écoles et des associations naturalistes (Groupe Mammalogique Normand, Groupe Ornithologique Normand et le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie). Cette démarche a pour but de mieux connaître et de mettre en valeur la biodiversité des communes à travers des animations et la collecte de données, avec des objectifs de préservation des espèces et des paysages.

Présentation de la démarche ABC

La Communauté de communes a été retenue en fin d'année 2020 comme territoire pilote pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité sur l'ensemble des 24 communes du territoire. Cette démarche sur 3 ans a pour but de faire connaître et de mettre en valeur la biodiversité au sein des communes, au moyen d'animations et de collectes de données faunistiques et floristiques.

La démarche 2021 concerne Saint-Ouen-sous-Bailly, Bailly-en-Rivière, Envermeu, Douvrend, Les Ifs et 7 communes déléguées de Petit Caux : Gouchaupré, Greny, Intraville, Penly, Saint-Martin-en-Campagne, Saint-Quentin-au-Bosc et Tourville-la-Chapelle. Elle se déroule de mars à septembre et comprend deux volets :

❖ Le volet scientifique

Au sein du territoire, nous pouvons retrouver des coteaux calcaires, peu connus en termes de biodiversité, par les élus comme par les habitants. Il s'agit de milieux particuliers caractérisés par un relief plus ou moins important et un sol composé principalement de craie. Les propriétés d'infiltration de la craie font que le sol est en général assez pauvre et sec. Si à cela est associée une exposition Sud, il y a création de conditions écologiques particulières permettant l'installation et le développement d'espèces végétales et animales, adaptées à la chaleur et à la sécheresse, pouvant être rares et menacées. Actuellement, ces milieux souffrent de l'intensification des pratiques agricoles, de la mise en culture, de l'enfrichement ou encore de l'urbanisation.

L'objectif est donc d'inventorier les espèces de ces coteaux en réalisant l'occupation du sol sur la zone d'étude globale, de prioriser ces milieux et de proposer des mesures de gestion en faveur de la biodiversité. Deux taxons ont été choisis pour ces inventaires, les papillons de jour et la flore.

D'autres inventaires ont également été réalisés pour la connaissance du territoire : inventaire des rapaces nocturnes, des oiseaux nicheurs des falaises au niveau du littoral (Penly et Saint-Martin-en-Campagne), des oiseaux de l'Eaulne (Envermeu et Douvrend) et des oiseaux des plans d'eau et des mares. De plus, des pièges photographiques ont été posés à des endroits propices pour compléter les données naturalistes.

❖ Le volet participatif

L'objectif de ce volet est de sensibiliser les habitants à la biodiversité à travers diverses animations telles que des randonnées « découverte », des chasses aux papillons, une action liée aux macrodéchets du littoral et une lecture du paysage. Des animations scolaires ont été réalisées dans 5 écoles du secteur (Saint-Martin-en-Campagne, Penly, Tourville-la-Chapelle, Envermeu et Douvrend) sur le thème des papillons, des oiseaux ou de la flore. Par ailleurs, un inventaire participatif a été mis en place. Les habitants de la Communauté de communes participent en envoyant une photographie de l'espèce, le lieu et la date pour enrichir l'Atlas.

Statuts de protection et de classement

⇒ Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de préservation de la biodiversité. Les sites Natura 2000 ont pour objectif de prendre en compte les enjeux de la biodiversité dans les activités humaines. Le classement de ces sites est fait pour protéger les habitats et les espèces représentatives. En Europe, le réseau représente 27 522 sites, avec en France 1 766 sites classés en Natura 2000.

Penly (Petit-Caux) compte une zone Natura 2000 au niveau du littoral intitulée « le littoral cauchois ». Celle-ci s'étend de la ville du Havre jusqu'au Tréport. Les falaises crayeuses du pays de Caux, pouvant atteindre plus de 100 m d'altitude, constituent un milieu très original en Europe, parcourant le littoral sur plus de 100 km. Au niveau des falaises, on trouve les pelouses aérohalines qui constituent une formation très originale en Europe.

⇒ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF identifient les zones intéressantes sur le plan écologique, participant au maintien de grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares. On distingue deux types de ZNIEFF :

Les ZNIEFF de type I, sites de petite taille, avec des enjeux de préservation et de valorisation des milieux naturels.

Les ZNIEFF de type II, sites de taille plus importante, désignent des ensembles naturels dont les équilibres doivent être préservés.

Une partie de la ZNIEFF de type 1 intitulée « les falaises et la vailleuse de Penly à Criel-sur-mer », ainsi qu'une petite partie de la ZNIEFF de type 2 « le littoral de Penly à Criel-sur-mer » sont présentes sur le territoire de la commune déléguée.

De plus, les inventaires ont permis d'observer des espèces d'intérêt patrimonial et des réservoirs de biodiversité importants à préserver.

Cartographie des espaces protégés



Légende

 Contour de la commune déléguée de Penly

Les espaces protégés :

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2

 Natura2000 directive habitats

0 250 500 m



Occupation du sol



Cette cartographie de l'occupation du sol permet de décrire la répartition des différents milieux existants sur la commune déléguée.

Ainsi, **13 milieux** sont représentés à Penly, ce qui équivaut à une mosaïque d'habitats importante pour la biodiversité. Cette commune déléguée présente une majorité de cultures, de prairies, de jardins privés et de secteurs urbanisés.

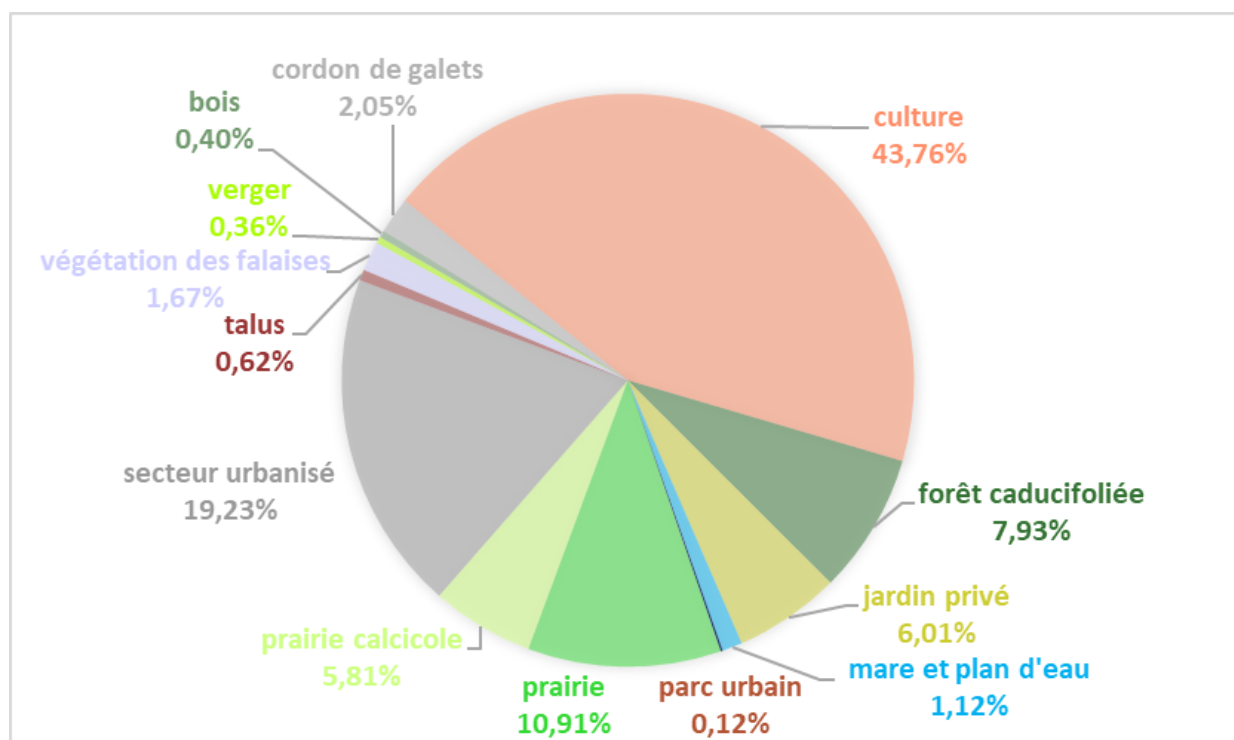
Quelques chiffres :

Au total, la commune déléguée présente une superficie de 473,97 ha avec :

- ❖ 1,92 ha de bois
- ❖ 9,73 ha de cordons de galets
- ❖ 207,39 ha de cultures
- ❖ 37,60 ha de forêts caducifoliées (feuillus)
- ❖ 28,51 ha de jardins privés
- ❖ 5,33 ha de mares et plans d'eau
- ❖ 0,58 ha de parcs urbains
- ❖ 51,72 ha de prairies
- ❖ 27,52 ha de prairies calcicoles
- ❖ 91,14 ha de secteurs urbanisés
- ❖ 2,92 ha de talus (comprenant les haies, les alignements d'arbres)
- ❖ 7,90 ha de végétation des falaises
- ❖ 1,72 ha de vergers

Une grande diversité de milieu = une grande diversité de faune et de flore

Pourcentages des différentes occupations du sol sur la commune déléguée de Penly :

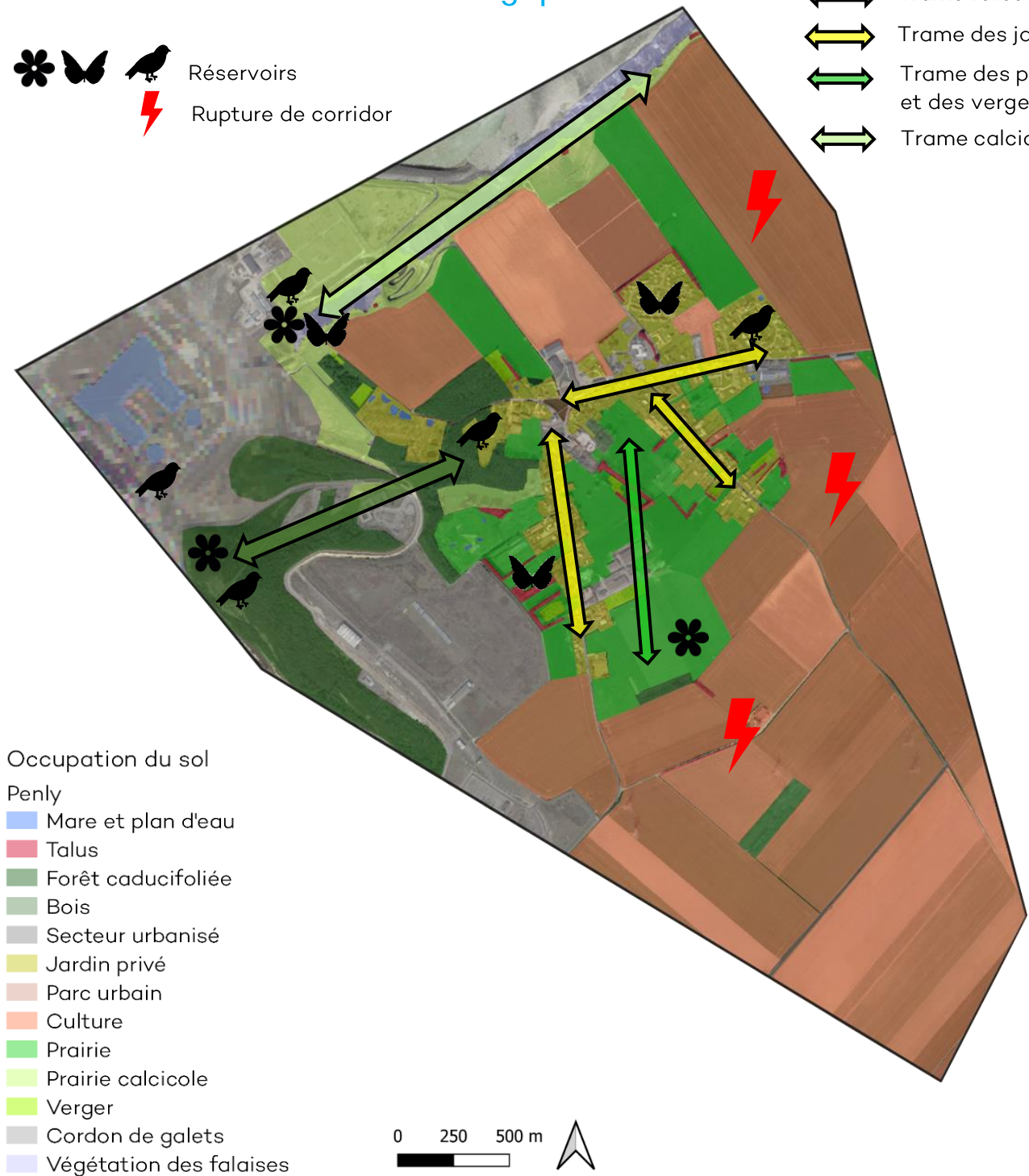


Ce travail a permis de réaliser une cartographie des principaux réservoirs et corridors.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des milieux naturels, dans lesquels des espèces rares ou communes, sont présentes en abondance et peuvent y effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie.

Les **corridors** permettent aux espèces de se déplacer d'un réservoir à un autre. Certaines ruptures existent, telles que les grandes cultures, les voiries, etc. La carte ci-contre illustre ces réservoirs, corridors et ruptures.

Les réservoirs et corridors écologiques



Points forts de Penly :

- ❖ Trame calcicole intéressante le long du littoral
- ❖ Nombreuses parcelles de prairies et vergers



Faiblesses de Penly :

- ❖ Nombreuses cultures qui isolent les trames du littoral





LES CULTURES

Les cultures sont présentes davantage dans les terres que sur le littoral. Elles représentent environ 44% de l'occupation du sol de la commune déléguée de Penly. On retrouve principalement des cultures de blé, d'orge et de betterave.

Les plantes caractéristiques de ces milieux agricoles sont dites « messicoles », c'est-à-dire qu'elles poussent dans les champs. Elles sont adaptées aux milieux ouverts et régulièrement perturbés, on retrouve principalement le Coquelicot. Ces espèces ne sont pas sensibles aux différents traitements phytosanitaires, elles ne sont en aucun cas néfastes pour la culture mise en place.

En termes d'espèces animales, on retrouve le Lièvre d'Europe, le Chevreuil européen ou encore le Faisan de Colchide.



Chevreuil d'Europe pris au piège photographique



Lièvre d'Europe pris au piège photographique

Pistes d'actions :

Les bords de champs, bandes enherbées et les talus non-exploités sont des zones d'habitats et de refuges pour certaines espèces. Les linéaires de haies sont essentiels pour le déplacement des espèces. L'hétérogénéité des cultures permet l'accueil et une plus grande diversité d'espèces.

➔ Le programme Territoire Engagé pour la Nature prévoit la mise en place d'alignements d'arbres et de bandes mellifères.



LES PRAIRIES

Les prairies représentent un peu plus de 16% de la surface de la commune déléguée. Elles se distinguent en deux types :

Les prairies mésophiles qui occupent des positions topographiques de bas et milieux de pente. Les sols sont drainants mais épais permettant de garder une réserve d'eau suffisante. On y retrouve le plus souvent des espèces de graminées ayant une qualité fourragère importante comme le Pâturin commun, le Pâturin des prés, la Houque laineuse, le Ray-grass anglais.

Les prairies calcicoles, que l'on appelle également les pelouses sèches, se développent sur des sols calcaires. La craie étant très poreuse, l'eau qui s'infiltre entraîne les nutriments, c'est pour cela que le sol est pauvre. Différentes associations végétales peuvent être présentes mais on retrouve généralement le Brachypode penné, l'Origan, le Thym, la Scabieuse, des Orchidées sauvages, le Lotier corniculé ou encore la Polygala commune.



Renoncule ou bouton d'or



Zygène du trèfle

Pistes d'actions :

D'une manière générale, les prairies doivent être gérées de façon extensive, c'est-à-dire avec un faible pâturage, pas ou peu d'apport d'engrais et un fauchage tardif pour accueillir une grande biodiversité.

De plus, les prairies calcicoles ont tendance à s'enfricher sans pâturage ou sans intervention humaine.

Quelques espèces retrouvées sur les prairies calcicoles

L'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) >

- ❖ Espèce classée comme « Peu commune » en Haute-Normandie
- ❖ Orchidée trouvée sur plusieurs coteaux calcaires et au sein de la commune



< L'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*)

- ❖ Espèce classée comme « Assez rare » en Haute-Normandie
- ❖ Orchidée trouvée sur un coteau calcaire



Ainsi que 4 autres espèces d'Orchidées :

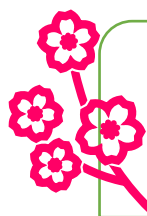
- ❖ Orchis tacheté
- ❖ Orchis moucheron
- ❖ Orchis pyramidal
- ❖ Listère ovale

Ainsi que 11 espèces de papillons dont :

- Demi-deuil
- Zygène du trèfle
- Argus bleu
- Azuré bleu céleste
- Myrtil
- Machaon
- Mégère



Demi-deuil



Voir les collections de papillons et d'orchidées à la fin de ce document.





LES VERGERS

Les vergers représentent moins d'1% de la surface de la commune déléguée.

Un verger est un espace de terrain qui est occupé par des arbres fruitiers. Il existe différents types de vergers: des vergers basses-tiges (production professionnelle de fruits) des vergers hautes-tiges (association arbres fruitiers et prairies), des vergers conservatoires (variétés anciennes de fruits).

Historiquement, le territoire possédait beaucoup de vergers. Mais la réadaptation du modèle agricole, vers des exploitations laitières et des cultures de maïs, va conduire à la disparition d'un grand nombre de vergers. De plus, la mécanisation a elle aussi joué un rôle, notamment dans le choix de planter des vergers basses-tiges, qui est économiquement plus avantageux que le choix de vergers hautes-tiges pourtant traditionnels.

Le verger haute-tige offre de nombreux micro-habitats favorables à plusieurs espèces animales. On peut y retrouver la Chevêche d'Athéna qui affectionne les cavités présentes dans les arbres pour nicher et qui se nourrit des rongeurs présents dans les vergers. Ces cavités sont aussi favorables pour les chauves-souris et pour des petits mammifères (Loirs, Lérots). Les oiseaux y trouvent également le gîte et le couvert.



Chevêche d'Athéna



Etourneau sansonnet

Pistes d'actions :

Recréer ou restaurer des vergers hautes-tiges sont des opérations nécessaires pour protéger la biodiversité associée à ce milieu. La Communauté de communes Falaises du Talou a lancé une action de restauration des vergers, avec la fourniture de variétés anciennes de pommiers et de poiriers.

LES FORETS ET BOIS

Les forêts et les bois représentent environ 8% de la surface totale de la commune déléguée. C'est un milieu que l'on peut diviser en deux catégories :

- Les forêts caducifoliées, où les essences sont dites feuillues, c'est-à-dire que les feuilles des arbres tombent en hiver.
- Les bois sont une catégorie particulière, pouvant être composés de plusieurs types d'essences, mais que l'on a différencié des forêts par la superficie. En effet, toute étendue inférieure à 0,5 hectares a été classée en bois.

Un piège photographique a été posé dans un boisement privé et a permis de mettre en évidence la présence de Fouine et d'Ecureuil roux.



Fouine prise au piège photographique dans un boisement



Ecureuil roux

Pistes d'actions :

Dans le cas des bois et forêts privés, laisser des arbres morts sur pied ou au sol permet de créer des habitats pour la biodiversité (insectes, chauves-souris...). Les lisières permettent de créer des refuges et les mares forestières, d'abriter une biodiversité intéressante telle que les amphibiens et permettent aussi l'abreuvement de la faune sauvage.

Enfin, certains boisements sont trop éloignés les uns des autres, ce qui empêche la libre circulation des espèces. Il est souhaitable de créer des boisements entre les forêts ou des linéaires de haies.



Ce sont des terrains généralement clos où l'on cultive des fleurs, des légumes, des arbres, des arbustes fruitiers et d'ornement ou un mélange de tout. Plus la diversité d'espèces au sein d'un jardin est grande, et plus le système va tendre vers un équilibre. En effet, une grande variété d'espèces, qu'elles soient potagères, fruitières, horticoles ou animales assurent la bonne santé d'un jardin. En France, la surface des jardins privés est plus importante que celle des réserves nationales, ce qui met en évidence l'importance de préserver les plantes sauvages au sein de nos terrains pour favoriser la présence d'espèces faunistiques sauvages et locales !

Comme le mot « privé » l'indique, l'usage est exclusivement pour le propriétaire. La conception d'un jardin dépend des besoins, de la culture ou encore de la vision esthétique du propriétaire.

Selon les modes de gestion, diverses espèces patrimoniales ou non, peuvent embellir un jardin.



Piéride du chou



Rougequeue noir (femelle)

Pistes d'actions :

Pour maintenir un jardin en bonne santé, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des produits phytosanitaires. Rappelons que ces produits sont interdits à l'utilisation dans les communes et le sont depuis le 1er Janvier 2019 chez les particuliers. Il est possible d'avoir recours aux auxiliaires de cultures, c'est-à-dire des espèces qui se nourrissent des ennemis de nos cultures. Par exemple, les larves de coccinelles ou les pinces-oreilles s'attaquent aux pucerons, les crapauds se nourrissent de limaces ou encore de chenilles, les hérissons d'escargots...

De plus, il faut souligner qu'un joli jardin n'est pas forcément un jardin avec un gazon bien vert et bien tondu, des zones non tondues peuvent servir d'abris et de nourriture pour la faune.

LE SECTEUR URBANISE

Ce sont les zones dans lesquelles on retrouve des constructions comme les routes, les entreprises, les cimetières, les églises, les parkings, les trottoirs... De nombreux oiseaux ou chauve-souris nichent dans les constructions.

Ce milieu abrite souvent des espèces dites exotiques ou ornementales en raison de leur proximité avec les jardins privés et de leur gestion par les services communaux.

Le Goéland argenté et le Choucas des tours nichent sur les falaises mais il sont de plus en plus présents au sein des villes où ils trouvent facilement de la nourriture.



Séneçon jacobée



Choucas des tours



Goéland argenté

Pistes d'actions :

Comme rappelé précédemment, les traitements phytosanitaires sont interdits à l'utilisation dans les communes. La gestion des trottoirs peut donc se faire au moyen de balayeuses, de brûleurs thermiques... Il faut cependant veiller à maintenir des zones naturelles afin de conserver des habitats pour la biodiversité.

Enfin, remplacer les secteurs imperméables par des secteurs filtrants (enherbement des trottoirs, végétalisation...).

- ➔ Le programme Territoire Engagé pour la Nature prévoit la pose de nichoirs et la plantation d'espèces mellifères.



Ce sont des terrains en pente, créés par des travaux de terrassement ou résultant de l'équilibre naturel de la terre.

Ces milieux peuvent accueillir une biodiversité patrimoniale lorsque l'exposition et le substrat sont favorables (exposition Sud, sol crayeux). Ils représentent aussi des corridors pour les espèces. Il est donc important de les préserver et de les gérer au mieux.



Origan commun



Grande berce

Pistes d'actions :

La méthode de gestion est semblable à celle des prairies, c'est-à-dire de manière extensive, avec un fauchage tardif. Un fauchage tardif permet de maintenir des plantes à fleurs qui sont la source d'alimentation de nombreux insectes comme les papillons.

LES MARES ET PLANS D'EAU

Une mare est une cuvette qui se remplit d'eau de pluie, de ruissellement ou de résurgence de nappe phréatique. Elle peut être anthropique ou naturelle, de faible superficie et peu profonde.

Un plan d'eau ou étang est en général alimenté par le réseau hydrographique (source ou ruisseau) et possède un exutoire. La circulation de l'eau est très lente, voire nulle.

En plus, des espèces vivant au sein des plans d'eau, il y a également des espèces qui les utilisent pour s'abreuver ou qui viennent chasser les insectes volant au-dessus de l'eau.



Hirondelle rustique

Pistes d'actions :

Le curage des mares/étangs permet de ne pas avoir trop de sédiments qui entraîneraient à terme le comblement. Dans le cas d'une mare en mauvais état, une restauration peut être envisagée dans le but de retrouver des conditions favorables à l'installation d'espèces typiques.

Le maintien de la végétation de bord d'étang est primordial pour le bon déroulement du cycle de vie de nombreuses espèces comme les libellules ou les demoiselles qui pondent leurs œufs sur la végétation qui surplombe l'eau. Une fauche tardive des bords d'étang permet de préserver ces espèces.

Il est important de limiter les espèces exotiques, tels que les poissons, les tortues qui vont se nourrir des pontes des amphibiens.



Le littoral est composé de deux habitats: les cordons de galets et les végétations des falaises présentes directement sur la roche crayeuse.

Le cordon de galets est la partie supérieure de la plage de galets où la laisse de mer vient se déposer. L'espèce caractéristique de cet habitat est le Chou maritime, espèce protégée au niveau national.

La végétation des falaises est la végétation présente directement sur les corniches et les terrasses de la falaise crayeuse. Elle est caractérisée par des plantes résistantes au sel, au vent et à l'ensoleillement, c'est le cas notamment du Chou sauvage. Un suivi des oiseaux nicheurs des falaises a permis de mettre en évidence la présence de Goélands argentés et de Choucas des tours nichant à Penly. La présence du Faucon crécerelle a également été mise en évidence même si la preuve de la nidification n'a pas pu être vérifiée.



Faucon crécerelle



Chou sauvage



Chou maritime

Pistes d'actions :

Il est important de conserver les laisses de mer sur le haut des plages car elles comportent des nutriments permettant la présence du Chou maritime. De nombreuses espèces sont également dépendantes de ces laisses de mer comme les oiseaux et les insectes.

Les espèces présentes sur la commune de Penly

	Espèces	Nombres
	Flore des coteaux calcaires	29
	Lépidoptères	13
	Amphibiens & Reptiles	4
	Mammifères	12
	Chiroptères	4
	Oiseaux	50
	Rapaces nocturnes	2
	Autres	13
	TOTAL	127

Ce sont donc au total 127 espèces qui ont été recensées sur l'ensemble de la commune déléguée. Il s'agit de données obtenues grâce aux inventaires scientifiques et participatifs menés sur la commune déléguées. Des données antérieurs à 10 ans complètent les inventaires de 2021.

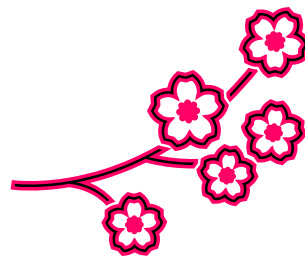
La flore des coteaux calcaires

Liste de la flore inventoriée sur les coteaux calcaires. Les espèces présentes ne sont pas toutes des espèces calcicoles mais elles sont capables de se développer tout de même sur ce milieu.

- Petit boucage
- Achillée millefeuille
- Centaurée jacet
- Séneçon jacobée
- Grande marguerite
- Knautie des champs
- Scabieuse colombarie
- Laîche glauque
- Anthyllide vulnéraire
- Lotier corniculé
- Chlore perfoliée
- Petite centaurée
- Origan
- Thym couché
- Orchis moucheron
- Plantain moyen
- Brachypode penné
- Brize intermédiaire
- Dactyle aggloméré
- Polygala commun
- Primevère officinale ; Coucou
- Renoncule bulbeuse
- Petite pimprenelle
- Gaillet commun, Caille-lait blanc
- Chou sauvage
- Salsifis des prés
- Orchis pyramidal
- Orchis de Fuchs
- Ophrys abeille



Thym couché



Polygala commun

Les papillons



- Argus bleu
- Azuré bleu céleste
- Brocatelle d'or
- Demi-deuil
- Hibou
- Machaon
- Mégère
- Myrtil
- Paon du jour
- Piéride du chou
- Point de Hongrie
- Souci
- Vulcain



Paon du jour

Les amphibiens



- Crapaud commun
- Grenouille agile
- Grenouille rousse
- Triton alpestre



Crapaud commun



Triton alpestre

Les mammifères

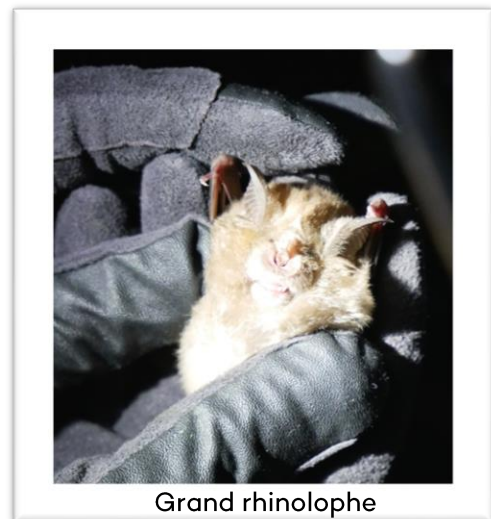


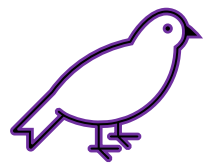
- Belette d'Europe
- Blaireau européen
- Campagnol roussâtre
- Chevreuil européen
- Ecureuil roux
- Fouine
- Hérisson d'Europe
- Lapin de garenne
- Lièvre d'Europe
- Mulot sylvestre
- Phoque gris
- Renard roux



Les chiroptères

- Grand rhinolophe
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius





Les oiseaux

- Accenteur mouchet
- Alouette des champs
- Bergeronnette grise
- Bruant jaune
- Bruant proyer
- Buse variable
- Chevalier cul-blanc
- Chevalier guignette
- Choucas des tours
- Corbeau freux
- Corneille noire
- Épervier d'Europe
- Étourneau sansonnet
- Faisan de Colchide
- Faucon crécerelle
- Faucon pèlerin
- Fauvette des jardins
- Fauvette grisette
- Fou de Bassan
- Fulmar boréal
- Geai des chênes
- Goéland argenté
- Goéland marin
- Grand cormoran
- Grèbe huppé
- Grive musicienne
- Harle huppé
- Hirondelle de fenêtres
- Hirondelle rustique
- Hypolaïs polyglotte
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Merle noir
- Milan noir
- Perdrix grise
- Pie bavarde
- Pigeon biset
- Pigeon ramier
- Pingouin torda
- Pinson des arbres
- Pipit farlouse
- Plongeon catmarin
- Pluvier argenté
- Pouillot véloce
- Rougegorge familier
- Rougequeue noir
- Tourterelle turque
- Traquet motteux
- Traquet pâle
- Verdier d'Europe



Geai des chênes

Les rapaces nocturnes

- Chevêche d'Athéna
- Chouette hulotte



Chevêche d'Athéna

Les animations

Au cours des mois de mars à septembre 2021, diverses animations ont pu être proposées au grand public.

Ce sont au total **19 animations** qui ont été proposées au grand public, avec des thèmes différents pour sensibiliser, mettre en valeur le patrimoine naturel et impliquer le plus grand nombre dans le projet d'ABC.

Des animations scolaires ont également été réalisées dans l'école de Penly dans 2 classes. Les thèmes abordés étaient la flore et les papillons. Des interventions en classe ont donc été menées ainsi qu'une sortie-nature avec les élèves.



Poursuite du projet

Les inventaires et animations de la démarche 2021 se terminent au mois de septembre et se clôturent le samedi 18 et le dimanche 19 septembre, avec le week-end du « Développement Durable » au Lycée du Bois et de l'Ecoconstruction d'Envermeu.

Malgré tout, la collecte de données participatives continue. Les habitants sont invités à poursuivre leurs inventaires au sein des jardins, trottoirs, lieux publics... et à envoyer les photographies de leurs observations à l'adresse mail suivante: biodiversite@falaisesdutalou.fr. Ainsi, le nom de l'espèce leur sera transmis et celle-ci sera cartographiée dans le but d'alimenter l'Atlas.





Orchis moucheron
Assez commune



Orchis pourpre
Assez commune



Orchis militaire
Peu commune



Orchis négligé
Assez rare



Orchis pyramidal
Assez commune



Orchis tacheté
Peu commune



Orchis mâle
Assez commune



Orchis de Fuchs
Assez rare



Orchis bouc
Peu commune



Orchis incarnat
Rare



 : Espèce protégée



Ophrys bourdon
Peu commune- Protégée



Ophrys abeille
Assez commune



Platanthère à fleurs verdâtres
Assez commune



Néottie nid-d'oiseau
Peu commune



Listère à feuilles ovales
Commune



Epipactis rouge sombre
Peu commune - Protégée



Epipactis à larges feuilles
Assez commune



Céphalanthère de Damas
Peu commune



Céphalanthère à longues feuilles
Rare





Les papillons de grande taille (environ 4 à 6 cm) :



Tircis



Belle-dame



Petite tortue



Paon-du-jour



Mégère



Aurore



Robert-le-Diable



Moro-sphinx



Tristan



Amaryllis



Myrtil



Vulcain



Les papillons de taille moyenne (environ 2 à 3 cm) :



Piéride du chou



Piéride du navet



Argus bleu



Fadet



Les papillons de petite taille (environ 1,5 cm) :



Sylvaine



Zygène du lotier



Zygène du trèfle



**Zygène de la
filipendule**





Espèces des coteaux calcaires



: Espèce protégée



Azuré bleu céleste
(~1,5cm)



Argus vert
(1 à 1,5cm)



Demi-argus
(~1,5cm)



Petite violette
(~1,6cm)



Machaon
(de 5,5 à 9cm)



Damier de la Succise
(de 3 à 4,5cm)



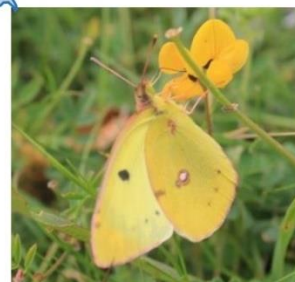
Demi-deuil
(~4 à 5cm)



Point de Hongrie
(~3cm)



Céphale
(~3,5cm)



Fluoré
(~4cm)



Zygène diaphane
(~3cm)



Zygène transalpine
(~3cm)



Souci
(de 3,5 à 5cm)





Goéland argenté



Goéland cendré



Goéland marin



Goéland brun



Mouette rieuse



Fulmar boréal



Choucas des tours



Grand cormoran



Faucon crécerelle



Faucon pèlerin

